



Rectorat

Inspection pédagogique régionale Etablissements et vie scolaire

> Affaire suivie par Marc Daydie marc.daydie@ac-creteil.fr

> > Secrétariat 01 57 02 68 45

4 rue Georges Enesco 94010 Créteil cedex Web: www.ac-creteil.fr Créteil, le 15 octobre 2013

Le groupe des IA-IPR Etablissements et vie scolaire

à

Mesdames et messieurs les conseillers principaux d'éducation

s/c de madame ou monsieur le chef d'établissement

Objet: Plan académique d'animation des CPE
Mise en place des groupes de pratiques professionnelles

Dans le cadre de l'animation académique, nous invitons ceux d'entre vous qui le souhaitent à participer aux réunions des groupes de pratiques professionnelles. Ce dispositif permet de vous rencontrer pour analyser vos pratiques, mutualiser outils et expériences, constituer le maillage nécessaire entre les établissements, et se concrétisera par l'élaboration d'une production qui sera mise en ligne sur le site académique (www.cpe.ac-creteil.fr) en fin d'année scolaire.

Lors de ces trois réunions, vous travaillerez autour d'une thématique que vous aurez choisie parmi les thèmes qui vous sont proposés (document joint) ou en fonction des problématiques locales de votre district.

Pour la clarté du dispositif, un calendrier de l'année a été arrêté et les dates des réunions sont identiques dans les trois départements. La première réunion aura lieu dans l'établissement qui vous sera indiqué par le CPE animateur de district.

- ✓ Réunion 1 : mardi 19 novembre 2013 de 9h30 à 12h30
- Réunion 2 : mardi 28 janvier 2014 de 9h30 à 12h30
- ✓ Réunion 3 : jeudi 27 mars 2014 de 9h30 à 12h30

Dans le cas où une quatrième journée serait indispensable pour finaliser vos travaux, vous voudrez bien en informer l'animateur départemental qui nous sollicitera. Cette réunion pourra alors avoir lieu le mardi 29 avril au matin.

Vous trouverez ci-joint un tableau indiquant les coordonnées de l'animateur de chaque district, ainsi que les thèmes de travail qui vous sont proposés.

Deux districts du Val-de-Marne n'ont pas encore d'animateur. Si vous souhaitez constituer un groupe de travail sur ce district, vous informerez l'animateur départemental qui nous fera part de votre proposition.

Une participation nombreuse et régulière est le gage d'une richesse des échanges et de variété des productions, pour le bénéfice de tous.

Il vous appartiendra d'obtenir auprès de votre chef d'établissement les autorisations d'absences nécessaires.

Nous serons attentifs à faire connaître et partager vos expériences et vos analyses et nous vous remercions de votre collaboration.

Pour le groupe des IA IPR EVS

Marc Daydie